

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

**EXTENSION DE L'INSTALLATION
DE COLLECTE ET DE TRANSIT DE
DECHETS DE BMM
À Isigny-le-Buat (50)**

USAGE FUTUR DU SITE

Ce dossier a été réalisé par le bureau d'études :

GAIA CONSEILS
14 rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
Site internet : www.gaia-conseils.fr



Personnel ayant participé à l'étude :

Personnel de GAIA CONSEILS	Qualification	Domaine d'intervention
Rémi HALTER	Ingénieur environnement depuis 2021 Ingénieur chez GAIA CONSEILS depuis 2021	Rédaction du dossier

Pour le compte de :

BOULETS MEUBLES ET METAUX
ZA de la route, 50540 ISIGNY LE BUAT
Tél : 02.33.60.61.10
Site internet : www.bmm-recyclage.fr

REMISE EN ETAT DU SITE

Après cessation des activités sur le site, seuls demeureront les bâtiment vides, et les voiries extérieures.

Tous les matériels présents sur le site et tous les déchets seront évacués dès la cessation de l'activité.

Tous les équipements et les matériels utilisés pour l'entretien du site seront évacués.

Aucune matière, aucun déchet, ni aucun produit, de quelque nature que ce soit ne restera stocké sur le site.

Le site ne sera grevé d'aucune servitude relative à l'exploitation des installations.

Tant que les bâtiments vides et les voiries extérieures demeurent présents, la société BMM s'assurera du bon fonctionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales en vérifiant annuellement leur état et en les curant si nécessaire. Les bons de curage seront tenus à la disposition du service des ICPE.

A l'issue de la période d'exploitation et après évacuation totale des déchets, matériels et produits nécessaires à cette exploitation, le site pourra être loué ou vendu pour une nouvelle activité compatible avec les usages autorisés par le PLUi.

La présence du bâtiment et les aménagements initiaux sont en effet adaptés en l'état ou avec des aménagements complémentaires à toute activité industrielle conforme au règlement de la zone.

USAGE FUTUR DU SITE

Loa société BMM est propriétaire des parcelles qu'elle exploite et propose que le site soit remis dans un état compatible avec un usage industriel.

Une proposition d'usage futur industriel a été faite par courrier à la mairie d'Isigny-le-Buat le 15/10/2024. Cette dernière a validé cette usage futur.

Le courrier de proposition d'usage futur ainsi que la réponse associée sont présentés ci-dessous.

BMM
ZA de la Route
25 route du Mont-Saint-Michel
50540 ISIGNY-LE-BUAT

Mairie d'ISIGNY-LE-BUAT
26 Rue de Pain d'Avaine
50540 ISIGNY-LE-BUAT

Lettre recommandée avec AR

Objet : Proposition d'usage futur du site de BMM

L'article D.181-15-2 du code de l'environnement dispose que, doit figurer dans un dossier de demande d'autorisation Environnementale qui concerne une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous sommes actuellement en cours de réalisation d'un dossier de demande d'autorisation portant sur l'extension de notre installation de collecte et de transit de déchets à Isigny-le-Buat au 25 route du Mont-Saint-Michel.

Ainsi, il est proposé qu'après que ce site a été exploité, il soit remis dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts précisés à l'article L511-1 du Code de l'environnement et réemployé pour une activité industrielle.

Si vous validez notre proposition d'usage futur, industriel, nous vous proposons de compléter et signer la partie que vous trouverez en pièce jointe.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous fournir cette pièce dans les délais les plus courts. Toutefois, votre avis sera réputé émis, en l'absence de réponse de votre part, dans un délai de 45 jours.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, en nos plus respectueuses salutations.

Le 11/10/2024 à Isigny-le-Buat
M. BOULET
Dirigeant



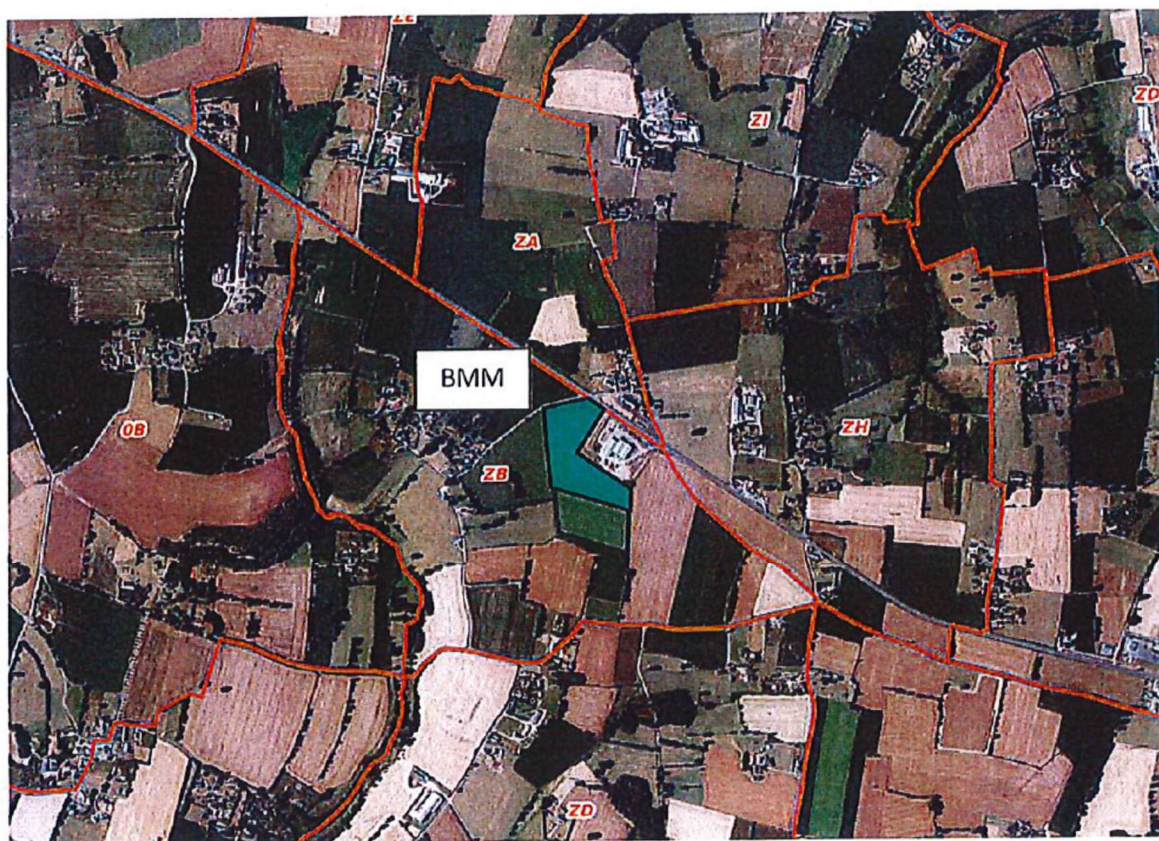
Si vous validez notre proposition d'usage futur, nous vous proposons, de compléter et signer la partie ci-après.

Je, soussigné **Jessie ORVAIN**, représentant la commune d'ISIGNY-LE-BUAT, compétent en matière d'urbanisme, émet un avis favorable, à la proposition d'usage futur, à savoir industriel, proposée par la société BOULET MEUBLES ET METAUX lorsque son installation sera mise à l'arrêt définitif, sur un terrain situé 25 route du Mont-Saint-Michel, ZA de la Route, sur les parcelles de la commune d'ISIGNY-LE-BUAT, tel que présentées ci-dessous.

Le 15 octobre 2024

Nom : Le Maire, Jessie ORVAIN

Signature :





RÉCÉPISSÉ

Le Maire de la Commune d'ISIGNY LE BUAT, Jessie ORVAIN,

ATTESTE avoir reçu ce jour, à la mairie d'Isigny-le-Buat, un courrier concernant
une proposition d'usage futur du site de BMM.

En Mairie, le 15 octobre 2024

Le Maire, Jessie ORVAIN

